



LIVRET DE L'ETUDIANT EN PSYCHOMOTRICITE

ETUDES PREPARATOIRES AU DIPLÔME D'ETAT DE PSYCHOMOTRICIEN

Deuxième année

SOMMAIRE

• Equipe de l'IFP, contacts, organigramme et information.....	4
• Calendrier de l'année.....	7
• Echancier des évaluations.....	8
• Texte réglementaire relatif aux études préparatoires du Diplôme d'Etat de Psychomotricien.....	9
• Les stages de 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année.....	21
• Module 1	23
• Module 2	27
• Module 3.....	29
• Module 4.....	34
• Module 5	37
• Module 6	53
• Module 7	57
• Règlement intérieur	66

Préambule

Par arrêté n° SA 2014/05, l'Institut de Formation en Psychomotricité (IFP) a ouvert ses portes le 09 septembre 2014. Il a d'abord fait partie des Instituts de Formation Paramédicales (IFPM) du Centre Hospitalier Régional Universitaire d'Orléans (CHRU). Depuis le 1^{er} juillet 2026, l'IFP est rattaché à l'université d'Orléans

L'IFP est basé sur le campus de l'Université d'Orléans la Source, Bâtiment Vinci, en face du bâtiment Polytech éponyme au 16 Place Léonard De Vinci 45100 Orléans.

Il accueille, chaque année, 25 étudiants de première année.

Les besoins de santé en France évoluent en fonction du contexte socio-économique et des orientations politiques de santé publique. Le développement de la prévention, le vieillissement de la population et le développement des maladies chroniques ont accru les besoins en santé.

La prise en charge de ces besoins de santé s'effectue encore pour la majorité des cas dans des établissements de santé même si la tendance est au développement des alternatives, comme les maisons de santé pluridisciplinaires qui sont de plus en plus présentes en Région Centre-Val de Loire.

Ces maisons de santé apportent une réponse à la pérennisation d'une présence médicale et paramédicale sur l'ensemble du territoire grâce à l'exercice coordonné interdisciplinaire.

Les psychomotriciens sont des acteurs de santé paramédicaux, dont le rôle est fondamental dans la prise en charge globale et dans le parcours de soins des patients, quel que soit le secteur d'exercice.

La création de l'IFP répond au constat d'un manque de professionnels paramédicaux sur la région Centre- Val de Loire, corrélé à une demande de soin en constante augmentation.

Devenir psychomotricien...

Vous avez choisi de vous inscrire dans un cursus de formation qui vous prépare à exercer le métier de psychomotricien. Cette profession paramédicale, qui a vu le jour dans les années 60, recrute et offre immédiatement du travail en libéral et / ou en institution.

En plein développement sur le plan international et dans le domaine de la recherche, cette profession a la particularité de prendre en compte l'être humain dans sa globalité et conjugue les relations humaines à la visée fonctionnelle / rééducative.

C'est une profession qui se fonde sur le respect de la personne humaine, dans ses choix et ses singularités, et répond aux besoins nouveaux générés par les évolutions sociétales.

Le psychomotricien intervient sur les liens et résonnances entre le corps et le psychisme : il travaille à restaurer, maintenir ou améliorer l'équilibre et l'harmonie du vécu corporel.

La palette de possibilités professionnelles ne cesse de s'élargir, et de nouveaux champs d'exercice apparaissent : en néonatalogie, en maternité, auprès du patient atteint de la maladie d'Alzheimer, dans la rééducation des troubles neurodéveloppementaux, le travail à dimension thérapeutique (psychiatrie)...

En établissement ou en libéral, le psychomotricien travaille sur prescription médicale, en lien avec les partenaires de santé, équipes pluridisciplinaires de soin.

Contacts équipe pédagogique et administrative

Fonction	Nom	Adresse électronique	Téléphone
Directrice pédagogique de l'IFP	Mme J. LOBBE	julie.lobbe1@univ-orleans.fr	02 38 49 24 74
Responsable pédagogique de première année Responsable des stages			02 38 49
Responsable pédagogique de seconde année Responsable des stages	Mme S. SANCHEZ	sonia.sanchez1@univ-orleans.fr	02 38 49 24 82
Responsable pédagogique de troisième année Responsable des stages	Mme T. GRAIN	tiphaine.grain@univ-orleans.fr	02 38 49 25 90
Formatrice	Mme C. LE MENN – TRIPI	cindy.le-menn-tripi1@univ-orleans.fr	02 38 49 24 91
Secrétariat	Mr L. NORMAND	leo.normand@univ-orleans.fr	02 38 49 24 57

Informations

Les étudiants sont informés que le secrétariat est ouvert aux heures suivantes :

JOURS	HORAIRES
LUNDI	9h – 16h
MARDI	9h – 16h
MERCREDI	9h – 16h
JEUDI	9h – 16h
VENDREDI	9h – 16h

Ces horaires peuvent être soumis à des modifications pour raisons de service

La Bibliothèque de l'Université des sciences vous accueillera :

9 rue de St Amand

Du lundi au jeudi de 8h à 20h

Le vendredi de 8h à 19h.

02 38 49 40 60

Calendrier 2026 - 2027 2ème ANNEE

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31

Week-end
Jours fériés
Vacances

Formation extérieure
Cours

Examens
Révisions
DE

Stage long
Stage court

28 jours de stage long x 7 h = 196 h théoriques pour 170h prescrites

15 jours de stage court x 7 h = 105 h théoriques pour 70h prescrites

Total: 301h pour 240h minimum precrites

Echéancier des évaluations et des rendus principaux P2

2026/2027

Ce document est soumis à modifications

Date	Evaluations ou rendus attendus	Modalités
09 novembre 2026	C1- M1- Anatomie	QROC-QCM sur table
09 novembre 2026	C1- M3 - Psychologie	QROC-QCM-exercice rédactionnel
07 Décembre 2026	C1- M5 - Rédaction anamnèse	Ecrit – Devoir sur table
16 décembre 2026	C1 – M7 - Evaluation transversale 1	Ecrit - devoir sur table
25 au 27/01/2027	C2- Epreuves S3 : Modules 1, 2, 3, 5,	QROC-QCM-exercice rédactionnel
1 et 2 février 2027	C1- M6 - MSP S3	Oral
février 2027	C1 M7 Compte rendu karaté	Rapport écrit de groupe
18 février 2027	C1 -M7 Evaluation transversale 2	Ecrit - Devoir sur table
08 mars 2027	C1- M1 Poster physiologie	Oral + support écrit
08 mars 2027	C1-M 6- Rendu 1 rapport de stage	Rapport écrit de groupe
30 et 31/03/2027	C1- (M1 anatomie- M3- M5)	QROC-QCM-exercice rédactionnel
15 avril 2027	C1 – M5- Rendu Bilan P2/P1	Grille d'observation
4 mai 2027	C1- M5- Rédaction ECC	Travail rédactionnel sur table
10 mai 2027	C1 M6- PCC	Oral
19 mai 2027	C1- M6- Rendu rapport de stage	Rapport écrit individuel
20 et 21 mai 2027	C1 - M6 MSP S4	Oral
01 au 03 juin 2027	Epreuves S4 : Modules 1, 3, 4, 5, 6	QROC-QCM-exercice rédactionnel
24 et 25 juin 2027	Rattrapages	Oral- QROC-QCM-exercice rédactionnel

d'Etat de Psychomotricien

ARRETE

Arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

NOR:

MESP9821350A

Version consolidée au 29 juillet 2013

Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et le secrétaire d'Etat à la santé, Vu le

décret n° 74-112 du 15 février 1974 modifié portant création du diplôme d'Etat de psychomotricien ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 1975 relatif au programme des deuxième et troisième années d'enseignement préparant au diplôme d'Etat de psychorééducateur ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1975 relatif aux conditions de fonctionnement et d'agrément des centres de formation au diplôme d'Etat de psychomotricien ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1975 relatif aux modalités de passage de deuxième en troisième année ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 1976 relatif aux épreuves et à la délivrance du diplôme d'Etat de psychorééducateur ;

Vu l'arrêté du 4 mai 1988 relatif à l'examen de passage en deuxième année d'études de psychomotricité ; Vu l'avis

de la commission des psychomotriciens du Conseil supérieur des professions paramédicales ; Vu l'arrêté du 6 août

2004 relatif aux études préparatoires au Diplôme D'Etat de Psychomotricité ;

- **TITRE Ier : DE LA SCOLARITE**

Article 1

La date de la rentrée scolaire est fixée pour chacune des trois années de formation par le directeur de l'institut de formation en psychomotricité après avis du conseil technique. Elle doit intervenir au plus tard la première semaine du mois d'octobre.

Article 2

La présence des étudiants à l'ensemble des enseignements pratiques et des stages est obligatoire, sous réserve des dispositions de l'article 4 du présent arrêté. Les élèves doivent également suivre de façon régulière les enseignements théoriques

Article 3

Pour chaque année scolaire, une franchise maximale de quinze jours ouvrés peut être accordée aux étudiants par le directeur après avis du conseil technique pour raison dûment motivée. Tout congé de maladie ou congé pour enfant malade doit être justifié par un certificat médical.

Article 4

En cas de maternité, les étudiantes sont tenues d'interrompre leur scolarité pendant une durée qui ne peut en aucun cas être inférieure à seize semaines, soit six semaines avant l'accouchement et dix semaines après.

Article 5

L'étudiant(e) qui, pour raison de santé, pour un départ au service national, pour maternité ou pour cas de force majeure appréciée par le directeur du centre de formation, interrompt ses études en cours d'année scolaire peut les reprendre l'année suivante ou à son retour à la vie civile. Il ou elle conserve le bénéfice des enseignements théoriques, théorico-cliniques et pratiques, ainsi que des stages antérieurement validés. Cette reprise n'est pas considérée comme un redoublement.

Article 6

Un redoublement est autorisé à l'issue de chacune des trois années de scolarité.

Article 7

- Modifié par l'arrêté du 12 mai 2010 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

Le directeur de chaque institut de formation adresse annuellement au directeur général de l'agence régionale de santé la liste des élèves exclus du centre.

• **TITRE II : DE L'ENSEIGNEMENT**

Article 8

Les études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien comportent des enseignements théoriques, des enseignements théorico-cliniques, des enseignements pratiques organisés en modules ainsi que des stages mentionnés à l'annexe I du présent arrêté. Les enseignements et les stages sont répartis de la manière suivante :

1° Première année : six modules théoriques : 1. Santé publique, notions élémentaires de pathologie médicale, chirurgicale et de pharmacologie clinique, notions sur la pédagogie et sur le système scolaire et éducatif français ; 2. Anatomie ; 3. Physiologie neuromusculaire et notions de neurophysiologie ; 4. Psychologie ; 5. Psychiatrie ; 6. Psychomotricité ; un module pratique de psychomotricité, des stages d'information et d'observation.

2° Deuxième année : cinq modules théoriques : 1. Anatomie fonctionnelle, physiologie et physiopathologie ; 2. Pédiatrie ; 3. Psychologie ; 4. Psychiatrie ; 5. Psychomotricité ; 6. Un module théorico-clinique de psychomotricité ; un module pratique de psychomotricité, des stages de psychomotricité.

3° Troisième année : un module théorique : 1. a) Anatomie fonctionnelle ; b) Législation, éthique et

déontologie, responsabilité ; c) Psychiatrie ; d) Psychologie ; e) Psychomotricité ; un module théorico- clinique de psychomotricité ; un module pratique de psychomotricité, des stages de psychomotricité

Article 9

Les modules théoriques, théorico-cliniques et pratiques sont évalués selon des modalités fixées à l'annexe I du présent arrêté. Les contrôles donnent lieu à une notation. Les stages font l'objet d'une validation.

Article 10

Sous réserve des dispositions de l'article 3, les étudiants doivent obligatoirement se soumettre aux évaluations. En cas d'absence pour motif dûment justifié à un ou plusieurs des contrôles, l'étudiant doit s'y soumettre à nouveau avant le début de l'année scolaire suivante.

Article 11

Pour être admis de première en deuxième année et de deuxième en troisième année les étudiants doivent satisfaire aux conditions suivantes :

1. Avoir obtenu une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble d'évaluations portant sur les modules théoriques et le module pratique de psychomotricité sans que la note obtenue à l'un des modules soit inférieure à 8 ;
2. Avoir validé les stages de l'année considérée.

Article 12

A l'issue de la troisième année pour être admis à se présenter à l'examen final en vue de l'obtention du diplôme d'Etat, l'étudiant doit satisfaire aux conditions suivantes :

- 1° Avoir obtenu une note moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des trois modules théoriques, théorico-clinique et pratique sans que la note obtenue à l'un des modules soit inférieure à 8 ;
- 2° Avoir validé les stages.

Article 13

Lorsque, pour une année scolaire, la moyenne générale obtenue par l'étudiant est inférieure à 10 sur 20, il bénéficie, pour chacun des modules pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne, d'une épreuve de rattrapage portant sur l'ensemble du programme du module.

Il peut également se présenter aux épreuves de rattrapage des modules dans lesquels il a obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10. Dans cette hypothèse, il conserve le bénéfice de la note précédente si la note de rattrapage lui est inférieure.

L'épreuve de rattrapage se déroule, pour les deux premières années, avant la rentrée scolaire. Elle se déroule pour la troisième année au moins six semaines avant les épreuves finales du diplôme d'Etat.

Article 14

Lorsqu'un stage n'a pas été validé, l'étudiant bénéficie d'un stage de rattrapage organisé avant la fin de l'année scolaire dans des conditions définies par le directeur de l'institut de formation après avis du conseil technique.

Article 15

L'étudiant qui, à l'issue des épreuves ou des stages de rattrapage, ne satisfait pas aux conditions définies aux articles 11 ou 12 redouble l'année considérée. Il perd le bénéfice de l'ensemble des évaluations réalisées et des stages effectués au cours de l'année.

- **TITRE III : DU DIPLÔME D'ETAT**

Article 16

- Modifié par l'arrêté du 12 mai 2010 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

L'examen en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de psychomotricien est organisé par le directeur de l'institut de formation en psychomotricité de la région où est situé l'institut de formation en psychomotricité. Deux sessions d'examen ont lieu chaque année aux dates fixées par le directeur de l'institut. La seconde session est réservée aux candidats ayant échoué à la première session ou n'ayant pu s'y présenter pour cas de force majeure apprécié par le président du jury.

Article 17

- Modifié par l'arrêté du 12 mai 2010 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

Le préfet de région nomme les membres du jury, sur proposition du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Le jury est présidé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant [*Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)*]. Il comprend, outre le président :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- un médecin possédant des connaissances particulières dans le domaine de la psychomotricité ;
- deux psychomotriciens.

Deux des membres du jury doivent faire partie de l'équipe enseignante ou assurer des fonctions de maître de stage auprès des étudiants.

Par ailleurs, les membres du jury ne peuvent siéger lors de la soutenance d'un mémoire dont ils ont assuré la direction.

En tant que de besoin le jury peut se constituer en groupe d'examineurs.

Article 18

- Modifié par l'arrêté du 12 mai 2010 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

Le dossier de candidature à l'examen est composé des pièces énumérées à l'annexe II du présent arrêté. Le directeur de l'institut de formation en psychomotricité procède à l'inscription du candidat après vérification du dossier de candidature.

Article 19

L'examen en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de psychomotricien consiste :

1° En une épreuve de mise en situation professionnelle auprès d'une personne à l'exclusion des candidats de l'année en cours, dont la durée est comprise entre quarante-cinq minutes et une heure et qui est précédée d'un temps de préparation de vingt minutes. Cette épreuve est notée sur 20 points ;

2° En la présentation et la soutenance, pendant une durée maximum de quarante-cinq minutes, du mémoire mentionné aux articles 12 et 18. Cette épreuve est notée sur 20 points. Ce mémoire dont la direction est assurée dans les conditions définies à l'annexe I peut être entrepris à compter de la deuxième année de scolarité. Sa soutenance doit intervenir au plus tard dans l'année qui suit le succès à l'épreuve de mise en situation professionnelle.

Article 20

La moyenne du contrôle continu des enseignements théoriques, théorico-cliniques et pratiques de troisième année entre dans le total des points exigés pour l'obtention du diplôme d'Etat.

Article 21

- Modifié par Arrêté 2004-08-06 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien - art. 1 - JORF 11 septembre 2004

Sont déclarés reçus à l'examen les candidats ayant obtenu un total de points au moins égal à 30 à l'issue des épreuves visées à l'article 19, sans note inférieure à 8 pour chacune des deux épreuves et sans note moyenne des modules de troisième année inférieure à 10.

Article 22

- Modifié par l'arrêté du 12 mai 2010 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

En cas d'échec à la première session de l'examen, les candidats qui ont présenté les deux épreuves peuvent se présenter à la deuxième session pour subir la ou les épreuves pour laquelle ou lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 8 sur 20, en adressant une nouvelle demande d'inscription au directeur de l'institut de formation en psychomotricité trente jours avant la date fixée pour l'examen. En cas d'échec à la deuxième session, ils peuvent être autorisés à redoubler leur troisième année dans les conditions définies à l'article 6. Dans ce cas, ils peuvent conserver le bénéfice de la note moyenne des modules de troisième année et de la note obtenue à l'une des deux épreuves du diplôme d'Etat pour laquelle ils auraient obtenu la moyenne.

Article 23

- Modifié par l'arrêté du 12 mai 2010 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

La liste des candidats admis à l'examen, établie par ordre alphabétique, est affichée à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale [*Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)*].

Article 24

Le diplôme d'Etat de psychomotricien est délivré par le préfet de région, au vu du procès-verbal de l'examen, aux candidats déclarés admis par le jury.

• TITRE IV : DES DISPENSES DE SCOLARITE.

Article 25

- Modifié par l'arrêté du 13 juin 2013 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

Sont dispensées de la première année d'études en vue du diplôme d'Etat de psychomotricien les personnes titulaires des diplômes suivants et ayant obtenu une moyenne générale de 10 sans note inférieure à 8 à un examen écrit portant sur le contenu des modules théoriques de première année :

- validation du premier cycle des études médicales ;
- licence ou maîtrise de psychologie ;
- diplôme d'Etat d'ergothérapeute ;
- diplôme d'Etat d'infirmier ou d'infirmière ;
- diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique ;
- diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;
- diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;
- certificat de capacité en orthophonie ;
- certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients ou inadaptés ;
- licence des sciences et techniques des activités physiques et sportives ;
- diplômes mentionnés en annexe de l'article A. 212-2 du code des sports et mentionné à l'article D. 212-35 du code des sports ;
- diplôme de maître d'éducation physique ;
- certificat de capacité d'orthoptiste.

Article 26

- Modifié par l'arrêté du 12 mai 2010 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

Les candidats visés ci-dessus doivent déposer auprès du directeur de l'institut de formation compétent, au plus tard un mois au moins avant la date de l'examen de passage, un dossier conforme à l'annexe III du présent arrêté.

- **TITRE V : DISPOSITIONS TRANSITOIRES**

Article 27

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux élèves admis en première année d'études en septembre ou en octobre 1998.

Article 28

Les dispositions des arrêtés du 17 décembre 1975 relatif au programme des deuxième et troisième années d'enseignement préparant au diplôme d'Etat de psychorééducateur, du 30 décembre 1975 relatif aux modalités de passage de deuxième en troisième année et du 16 décembre 1976 relatif aux épreuves et à la délivrance du diplôme d'Etat de psychorééducateur restent applicables aux élèves ayant commencé leur scolarité au plus tard en 1997, jusqu'à la proclamation des résultats de la seconde session du diplôme d'Etat de psychomotricien organisée en 2000. Les élèves admis en formation en 1997 et non admis à passer en deuxième année sont admis à redoubler dans le cadre des dispositions de la nouvelle réglementation.

Article 29

L'arrêté du 4 mai 1988 relatif à l'examen de passage en deuxième année d'études de psychomotricité est abrogé à compter du 1er novembre 1998.

Le premier alinéa de l'article 5 de l'arrêté du 30 décembre 1975 relatif aux conditions de fonctionnement et d'agrément des centres de formation au diplôme d'Etat de psychomotricien est abrogé à la date de parution du présent arrêté.

Article 30

Les arrêtés mentionnés à l'article 28 seront abrogés à compter du 31 décembre 2000. Article 31

Le directeur général de la santé et la directrice de l'enseignement supérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

- **Annexes**

Annexe I

- Modifié par Arrêté du 6 août 2004 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien, v. init.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Préambule

Les trois années de préparation au diplôme d'État de psychomotricien doivent permettre aux étudiants d'acquérir : des connaissances théoriques (médicale, en sciences humaines et spécifiques), la maîtrise de techniques psychomotrices sur le terrain et une certaine disponibilité corporelle personnelle.

Pour cela la formation est décomposée en modules qui correspondent à ces trois aspects (théorie, stage et pratique). Le contenu de ces modules ainsi que les procédures d'évaluation respectent un juste équilibre entre, d'une part, les différentes matières et, d'autre part, les aptitudes écrites, orales et cliniques des étudiants.

L'objectif de la **première année**, outre l'acquisition des bases fondamentales dans chacune des disciplines, est orienté vers le fonctionnement du sujet normal à tous les âges de la vie. Les premiers éléments de pathologie sont évoqués et les outils thérapeutiques sont schématiquement présentés.

La **deuxième année** a pour objet l'initiation aux méthodes cliniques d'évaluation et de soins. Les stages permettent aux étudiants d'accompagner un professionnel dans ses interventions tant auprès d'enfants ou d'adolescents nécessitant des soins qu'avec les autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire.

La **troisième année** est orientée vers le processus de professionnalisation. La prise en charge psychomotrice des adultes et des personnes âgées est approfondie. Au cours des stages, l'étudiant expérimente directement ses outils thérapeutiques. Les enseignements sont orientés vers les réalités professionnelles (déontologie, études de cas, projets thérapeutiques, synthèses).

Enfin, les épreuves du diplôme d'État permettent de juger l'étudiant dans une situation la plus proche possible de la réalité de l'intervention clinique. Le mémoire constitue la synthèse de l'application des connaissances acquises sur une question spécifique à la psychomotricité qu'il s'agisse d'un concept ou d'une question clinique.

1. L'organisation générale des études

Les études préparatoires au diplôme d'État de psychomotricien comprennent des enseignements théoriques, théorico-cliniques et pratiques organisés en modules ainsi que des stages.

L'ensemble de la formation se déroule sur trois ans et comprend un volume horaire total de 2 522 heures auquel s'ajoutent des enseignements d'anglais et d'initiation à l'informatique ainsi que le volume horaire consacré au suivi pédagogique des étudiants.

La première année comprend six modules théoriques et un module pratique de psychomotricité de 712 heures au total. Le volume horaire des stages en première année est de 80 heures.

La deuxième année comprend cinq modules théoriques, un module théorico-clinique et un module pratique de psychomotricité, de 645 heures au total.

La troisième année est constituée d'un module théorique, d'un module théorico-clinique et d'un module pratique de psychomotricité de 485 heures au total.

Le volume horaire des stages en seconde et en troisième année est au total de 600 heures sur les deux années avec un minimum de 200 heures en seconde année. Les stages de troisième année sont effectués en articulation avec le module clinique.

L'enseignement pratique de psychomotricité fait l'objet de modules spécifiques de 150 heures chaque année.

Un enseignement d'anglais de 60 heures par année et une initiation à l'informatique représentant un volume horaire de 20 heures minimum par année sont assurés par l'institut.

2. Les enseignements théoriques (1 392 heures)

Ils ont pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir la maîtrise des concepts sur lesquels se sont construites les matières enseignées et la connaissance des différentes approches existantes. Ces enseignements comprennent les enseignements pratiques ou dirigés d'anatomie et de physiologie de 35 heures au total dispensés au cours des deux premières années. La répartition des enseignements entre cours

magistraux, travaux dirigés et évaluation des connaissances est déterminée par les équipes enseignantes.

3. Les enseignements pratiques (450 heures)

Généralités

L'enseignement pratique en première, deuxième et troisième année doit être réalisé en groupe n'excédant pas vingt-cinq étudiants. Il est lié aux domaines étudiés, en s'appuyant sur des démonstrations pratiques ou des illustrations utilisant divers supports (audiovisuels, etc...). Il peut être complété par divers échanges (débat, conférences).

Première année

Pour la formation pratique de psychomotricité en première année, l'étudiant doit découvrir sur lui-même l'organisation des fonctions psychomotrices de base et leur évolution.

Cette formation pratique dispensée par les instituts doit mettre en application les grands concepts et notions étudiés dans le programme théorique en prenant soin d'intégrer les rapports entre motricité, personnalité et vécu. Outre les aspects techniques des exercices envisagés, on insistera sur :

- La compréhension et la verbalisation des consignes ;
- La prise de conscience et le vécu des situations proposées ou imposées ;
- Les aspects relationnels engagés ;
- L'évaluation de l'évolution personnelle de l'étudiant.

En plus des exercices classiques de psychomotricité l'étudiant devra approcher une méthode de relaxation et pratiquer différentes méthodes ou techniques d'expression.

Une utilisation pédagogique de la vidéo est fortement recommandée.

Deuxième et troisième années

La formation pratique de deuxième et de troisième année pourra être répartie par chaque institut en fonction de l'organisation des enseignements théoriques et de stages, sur l'ensemble des deux années.

Pour la formation pratique de psychomotricité en deuxième année, il est indispensable que des tests psychomoteurs soient pratiqués et que l'étudiant soit entraîné aux techniques d'entretien et d'observation spécifiques à la psychomotricité (pratique des bilans entre étudiants). L'accent doit être mis sur les conclusions du bilan et sur l'élaboration du projet thérapeutique, de sa mise en application et de son évolution. Des techniques spécifiques seront expérimentées.

La pratique en troisième année est un approfondissement des différentes méthodes de rééducation et de thérapie. Une partie est réservée au bilan psychomoteur sur des individus sains et malades. Les étudiants doivent également enrichir leur pratique personnelle notamment en relaxation. La formation pratique doit être le lieu privilégié de la réflexion pré-professionnelle et du lien entre la théorie et la clinique observée pendant les stages.

4. Les enseignements théorico-cliniques (études de cas, 100 heures)

100 heures devront être réparties sur la deuxième et la troisième année et consacrées à l'étude des points suivants :

- L'étude de l'anamnèse ;
- Lecture du dossier ;
- Synthèse ;
- Conduite du traitement ;
- Le bilan psychomoteur en particulier ;
- Le projet thérapeutique ;
- Les résultats et conclusions.

5. Les stages (680 heures)

Les stages en première année

En première année, il s'agit essentiellement de stages d'information et d'observation effectués en liaison étroite avec l'enseignement théorique et permettant à l'étudiant d'acquérir une bonne connaissance de l'enfant normal et de son développement de la naissance à l'âge de six ans.

Ces stages se déroulent en crèche, halte-garderie, PMI, école maternelle, cours préparatoire.

Deux rapports de stage seront rédigés par l'étudiant en prenant en compte la population observée, l'outil d'observation, les résultats de l'observation et les liens avec l'enseignement théorique et succinctement le fonctionnement de l'institution.

Les stages en deuxième et troisième année

Les stages doivent se répartir sur les deux années en relation avec la charge d'enseignement théorique et pratique de chaque année. L'étudiant doit effectuer deux types de stages :

1. Des stages d'approche des moyens d'évaluation et des conduites thérapeutiques dans différents types d'institutions. Diverses classes d'âge sont couvertes par ces stages (durée 200 heures).
2. Un ou plusieurs stages d'initiation et d'apprentissage thérapeutique (durée 400 heures minimum).

Les stages doivent être accomplis sur des terrains de stage agréés par les ARS. L'encadrement est assuré par des psychomotriciens ayant exercé pendant au moins 3 ans.

L'ensemble des stages doit être préparé, suivi et évalué. L'institut doit avoir une démarche pédagogique auprès des maîtres de stages. La présentation des stages aux étudiants dans le cadre de l'enseignement théorique est obligatoire. La validation des stages est effectuée par le centre de formation après avis du maître de stage consigné, dans le livret scolaire.

6. L'évaluation des enseignements théoriques, cliniques et pratiques

Au cours de chaque année de scolarité, dans le cadre du contrôle continu, les modules sont validés selon trois catégories de contrôle :

- des contrôles portant au choix du centre sur des interrogations orales, des notes de rapport de stages, des études de dossiers, des examens pratiques **(C1)**. Ces contrôles ont lieu durant **toute l'année scolaire** ;
- un contrôle écrit, en **février (C2)** ;
- un contrôle écrit portant sur l'ensemble du programme, en **fin d'année (C3)**.

Pour chacune des catégories de contrôles et en fonction du module concerné, il est fixé un pourcentage de notation par rapport à la note globale du module.

Enfin, pour chacun des modules, il est fixé un coefficient de notation par année.

Les modalités d'organisation des contrôles visées aux trois alinéas précédents sont définies conformément aux dispositions du tableau synthétique ci-dessous (no 8).

7. Le suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est basé sur l'accompagnement de l'étudiant et sur son développement personnel au cours de la scolarité, en vue d'une meilleure intégration des connaissances nécessaires pour l'obtention du diplôme d'État.

Le volume horaire se situe entre 120 et 150 heures à répartir sur les trois années. Une part importante de ce volume horaire est réservée au suivi des mémoires.

8. Tableau synthétique sur les enseignements et les modalités d'évaluation de la scolarité

2eme année

	MODULES théoriques théorico/cliniques et pratiques	VOLUME horaire par module	VOLUME horaire des stages	C 1 en %	C 2 en %	C 3 en %	NOTE minimale par module	COEFFICIENT par module
1	a) Anatomie	110		25	25	50	8	3
	b) Physiologie + enseignement dirigé	15						
2	Pédiatrie	40			100		8	2
3	Psychologie	80		25	25	50	8	3
4	Psychiatrie	50				100	8	2
5	Psychomotricité	150		40	20	40	8	4
6	Module théorico-clinique études de cas	50		100			8	2

7	Modules pratique en psychomotricité	150		100			8	4
		Sous-total	645	200				

Autres enseignements obligatoires hors programme :

- Anglais : 60 heures ;
- Initiation à l'informatique : 20 heures ; Ces

enseignements ne sont pas évalués.

Suivi pédagogique : 120 à 150 heures à répartir sur les trois années.

Annexe II

Relative aux pièces composant le dossier des candidats ayant suivi la scolarité dans un institut de formation en psychomotricité agréé pour la préparation au diplôme d'État de psychomotricien.

1. Une demande d'inscription sur papier libre, rédigée par le candidat, indiquant l'année choisie pour la soutenance du mémoire ;
2. Une fiche d'État civil ;
3. Le dossier constitué lors de l'entrée dans l'institut ;
4. Le livret scolaire avec les attestations de validation des stages et des modules ;

Annexe III

Relative aux pièces composant le dossier des candidats au diplôme d'état de psychomotricien dispensés de scolarité et admis à se présenter à un examen écrit portant sur le contenu des modules théoriques de première année

1. Une demande d'inscription à l'examen, sur papier libre, rédigée par le candidat ;
2. Une fiche d'état civil ;
3. La photocopie certifiée conforme de l'un des diplômes admis en dispense de scolarité aux termes de l'article 25 du présent arrêté.

Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, Pour le ministre et par délégation :

La directrice de l'enseignement supérieur, F. Demichel

Les stages en deuxième et troisième année à l'IFP d'Orléans

Périodes de stage :

Le stage long se déroulera les vendredis d'octobre à mai.

Le Service Sanitaire en santé sera organisé avec une promotion infirmier de l'IFSI : Des TD seront organisés entre les étudiants infirmiers et psychomotriciens en amont de La semaine préparant l'action en santé qui se déroulera en avril 2025 ; l'action en santé elle-même, se déroulera en S5 et sera évaluée dans le cadre de la compétence "conseil et formation" en S5.

Le stage court se déroulera sur deux semaines au mois de juin.

Typologie des stages :

L'étudiant doit effectuer deux types de stages, répartis sur la 2^e et la 3^e année de formation.

1. Des **stages d'approche des moyens d'évaluation et des conduites thérapeutiques** dans différents types d'institutions. Diverses classes d'âge et handicaps ou pathologies ont couvertes par ces stages (durée 200 heures minimum).
2. Un ou plusieurs **stages d'initiation et d'apprentissage thérapeutique** (durée 400 heures minimum).
 - Au moins un stage long sera effectué auprès des **enfants** et un stage long auprès d'**adultes** ou de personnes âgées.
 - Au moins un stage long sera effectué auprès de patients **verbaux** et un stage long auprès de patients **non-verbaux** (post AVC, soins palliatifs, polyhandicap...)
 - Au moins un stage long sera effectué auprès d'une population présentant des **difficultés psycho-affectives** (CNP, CNPP) nécessitant une mise en œuvre importante de la relation thérapeutique et une adaptation interactionnelle de la part de l'étudiant, dans une dynamique de soins à long terme et un stage long dans une visée rééducative (SSR, libéral) auprès de patients présentant des **altérations fonctionnelles / neuromotrices**, avec des objectifs concrets de prise en charge dans une dynamique à court / moyen terme.

L'objectif de ces modalités est la diversification du parcours de stage par la variété de l'approche soignante et des postures de soignant en lien.

Lors de l'entretien pédagogique d'avril / mai en deuxième année, les critères de recherche des stages longs de 3^{ème} année seront discutés et leur validation sera faite par le responsable de suivi pédagogique.

La validation du parcours de stage doit **OBLIGATOIREMENT** être effectuée par un formateur **AVANT** que la fiche de renseignement ne soit réalisée et transmise au secrétariat.

Accompagnement et évaluation des stages :

Un rapport de stage doit être rédigé par l'étudiant en prenant en compte la population observée, l'outil d'observation, les résultats de l'observation, les liens avec l'enseignement théorique et succinctement le fonctionnement de l'institution.

Le rapport de stage, portant sur le stage long, rédigé par l'étudiant est remis au tuteur de stage. Il est évalué par les formateurs de l'IFP, sera noté sur 20 points et entrera dans le calcul de la **note du Module théorico-clinique, module 6**.

Un bilan de mi- stage est prévu, pour le stage long, entre le tuteur de stage et l'étudiant ; ce temps formatif d'accompagnement de l'étudiant doit permettre de dégager l'évolution parcourue depuis le début du stage concernant les compétences professionnelles à acquérir et les pistes d'amélioration. Il comporte également une auto-évaluation des compétences par l'étudiant. Un feuillet de mi stage formalisant ce moment est restitué à l'IFP, il ne fait pas l'objet d'une validation mais constitue une modalité d'accompagnement pédagogique.

Un bilan de fin de stage, s'appuyant d'une part sur l'auto-évaluation par l'étudiant et d'autre part sur l'évaluation des compétences professionnelles par le tuteur de stage, est réalisé.

Sur la base des appréciations de ces compétences par le tuteur de stage d'une part, et à la condition que les heures de stage effectuées soient suffisantes, le stage est validé ou non par l'IFP.

Il est obligatoire d'avoir validé les stages de deuxième année pour accéder en troisième année de formation. Tout stage non validé devra être réalisé à nouveau de manière à acquérir les compétences qui n'ont pas pu l'être lors du stage initial.

L'accompagnement pédagogique de l'IFP par rapport aux stages se décline ainsi sous une forme collective, dans des groupes de vécu de stage, et comporte également une élaboration réflexive individuelle, abordée lors des entretiens de suivi pédagogique.

Un lien téléphonique et par mailing est entretenu entre l'IFP et les terrains de stage. Des visites peuvent être effectuées en cas de nécessité.

Récapitulatif :

Objectifs de stage	Approches des moyens d'évaluation et des conduites thérapeutiques	Initiation et apprentissage thérapeutiques
Volume horaire minimal Obligatoire	200 heures	400 heures
Deuxième année	Stage long : 100 heures (1 jour par semaine) Institutions spécialisées : CMPP, IME, IMP, IMPRO, libéral etc... de préférence avec une population enfant ou adolescent Stage court : 70 heures (2 semaines) Stage SESA : 25 heures Action pluridisciplinaire en santé publique.	Stage long : 70 heures
Troisième année	Stage court : 70 heures (2 semaines) Population d'un âge différent de celle rencontrée en stage long L'un des deux stages longs sera réalisé de préférence auprès d'adultes ou de personnes âgées, en EHPAD, ESAT, Service de gériatrie, etc...) Stage court optionnel : 35 heures (1 semaine) Stage complémentaire, en vue de préparer la MSP du DE ou de découvrir un champ d'exercice nouveau. Stage SESA : 10 heures Action pluridisciplinaire en santé publique.	Stages longs : 340 heures (2 jours par semaine) Institutions spécialisées ou libéral, un des stages est support du mémoire de fin d'études
Volume horaire recommandé	240 heures (+35 heures optionnelles) + 60h de SESA	410 heures

MODULE 1

ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE

Anatomie fonctionnelle et physiologie



Enseignant/Formateur :
Kinésithérapeute, enseignant



30h de CM, TD et travail personnel de
l'étudiant **au semestre 3**

OBJECTIFS DU COURS

Aborder les articulations sur un plan morphologique (anatomie de surface), sur le plan de leur fonction, ainsi que leur évolution avec l'âge.

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

- 1- **La fonction articulaire** : leviers et chaînes articulaires ; la pesanteur et son effet statique et dynamique, la position du centre de gravité ; les notions de mécanique appliquées à la biologie.
- 2- **Le rachis** : segment articulaire rachidien, cervical, thoracique, lombaire ; muscles stabilisateurs et moteurs ; statique et courbures rachidiennes : station debout, station assise, station couchée ; mobilités rachidiennes ; morphologie du canal rachidien et des trous de conjugaison.
- 3- **Thorax et respiration** : morphologie du tronc ; articulations du thorax ; mouvements du thorax ; dynamique respiratoire ; élasticité thoracique, inspiration/expiration.
- 4- **Le complexe articulaire de l'épaule** : généralités ; unité scapulo-thoracique ; unité scapulo-humérale ; association des deux unités.
- 5- **Les articulations du coude et de l'avant-bras** : généralités ; mouvements de flexion/extension ; mécanisme de la prono-supination ; muscles moteurs de la prono-supination.
- 6- **Le poignet** : axes ; positions de référence ; amplitude des mouvements ; moteurs de l'articulation.
- 7- **La préhension** : Les différentes prises
- 8- **La hanche** : généralités ; stabilité de la hanche : hanche du nouveau- né, de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne âgée ; les muscles moteurs de la cuisse.
- 9- **Le genou** : généralités ; stabilité du genou ; muscles moteurs de la jambe ; cavité articulaire.
- 10- **La cheville** : anatomie morphologique ; mouvements du pied et des muscles moteurs.
- 11- **La voûte plantaire : dans la station debout et la marche.**
- 12- **Analyse morphologique de la locomotion** : marche, course, saut, lancer, grimper.

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

Connaître et comprendre comment s'effectuent les mouvements de flexion, extension, rotation, au niveau des ceintures scapulaires et pelviennes, des membres supérieurs et inférieurs.
Faire des liens avec les notions fondamentales en psychomotricité.

BIBLIOGRAPHIE

CALAIS-GERMAIN B. : *Anatomie pour le mouvement*, Editions Dediris , 2000

MODES DE VALIDATION

- ➔ Session de fin S3
Ecrit portant sur le S3, contrôle continu.
- ➔ Session de fin S4
Ecrit portant sur le S3 et le S4, contrôle continu.

La note minimale pour le module est de 8.

Anatomie fonctionnelle et physiologie



Enseignant/Formateur :
Kinésithérapeute, médecin, infirmier,
enseignant universitaire



40h de CM, TD et travail personnel de
l'étudiant **aux semestres 3 et 4**

OBJECTIFS DU COURS

Présentation de la physiologie des grands appareils à l'exclusion de l'appareil locomoteur (vus en S1 et S2) et des principaux dysfonctionnements que les psychomotriciens peuvent rencontrer dans leur pratique professionnelle.

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

1- Approche anatomique des grands appareils en vue d'aborder leur physiologie :

- Appareil respiratoire ; Appareil cardio-vasculaire ; Glandes endocrines ; Appareil digestif ;
Appareil génito-urinaire

2- Physiologie et physiopathologie cardio-pulmonaire :

- Appareil cardio-vasculaire : le cœur (description, révolution cardiaque, automatisme cardiaque, innervation, débit cardiaque), l'électrocardiogramme, circulation et tension artérielle, les vaisseaux et la vasomotricité, notions de pathologies cardiovasculaires (hypertension artérielle, troubles du rythme...)
- Appareil respiratoire : mécanisme respiratoire, échanges gazeux (au niveau des poumons et des tissus), transfert des gaz par le sang, régulation de la respiration, notions de physiopathologies respiratoires (insuffisance respiratoire, asthme...)

3- Physiologie d'autres grands appareils :

- Physiologie neuroendocrinienne : hypophyse (hormones, fonctions), glandes surrénales (organisation, sécrétions, commande, fonctions), le corps thyroïde, les glandes parathyroïdes (sécrétion, commande, fonctions), le pancréas endocrine.

Généralités sur l'organisation, les sécrétions, les commandes et les fonctions des glandes sexuelles.
- Notions de physiologie digestive : anatomie, phénomènes mécaniques et chimiques de la digestion, absorption intestinale, rôle du foie.
- Notions de physiologie rénale : anatomie, rein et néphron, filtration glomérulaire, sélection tubulaire, élimination urinaire, rôle du rein, clairance.

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

Comprendre et connaître la physiologie des grands appareils et leurs principaux dysfonctionnements. Comprendre la pathologie des patients présentant ces dysfonctionnements. Faire des liens avec les notions fondamentales en psychomotricité et la pathologie psychomotrice.

MODES DE VALIDATION

→ Session de fin S3

Ecrit portant sur le S3, contrôle continu

→ Session de fin S4

Ecrit portant sur le S3 et le S4, contrôle continu

Neurophysiologie et physiopathologie neurologique



Enseignant/Formateur :
Kinésithérapeute, médecin, enseignant



40h de CM, TD et travail personnel de
l'étudiant **au semestre 4**

OBJECTIFS DU COURS

Présenter les principaux systèmes neurophysiologiques intervenant en psychomotricité, hors neurophysiologie du mouvement (vu en S1 et S2)

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

- Généralités sur la neurophysiologie des systèmes sensoriels
 - Les mécanismes perceptifs de la vision : les fonctions neurovisuelles, les troubles visuo-spatiaux
 - Les structures neurophysiologiques support de l'attention
 - Les structures neurophysiologiques, support de la mémoire
 - Les structures neurophysiologiques du sommeil
 - Les structures neurophysiologiques de l'état de stress
 - Les structures neurophysiologiques de l'émotion
 - TD Electro encéphalogramme
 - Physiologie de l'épilepsie
 - Les neurones miroir
 - Physiologie et créativité
- Approfondissement des grands syndromes neurologiques
 - Syndrome central / syndrome périphérique- Syndrome pyramidal / extrapyramidal, Les mouvements anormaux, syndrome cérébelleux, syndrome vestibulaire, syndrome myogène

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

Connaître et comprendre le fonctionnement des systèmes neurophysiologiques présentés et leurs principaux dysfonctionnements. Comprendre la pathologie des patients présentant ces dysfonctionnements. Faire des liens entre le fonctionnement cérébral les pathologies rencontrées en psychomotricité

BIBLIOGRAPHIE

A définir par l'intervenant

MODES DE VALIDATION

- ➔ Session de fin S3
Ecrit portant sur le S3, contrôle continu
- ➔ Session de fin S4

MODULE 2

PÉDIATRIE

Pédiatrie



Enseignant/Formateur : (De préférence) Médecin pédiatre, infirmière puéricultrice



40h de CM, TD et travail personnel de l'étudiant **au semestre 3**

OBJECTIFS DU COURS

Présenter les principales pathologies rencontrées en pédiatrie et neuropédiatrie.

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT *(sous réserve de modification en fonction des intervenants)*

1- Les traumatismes obstétricaux :

- Lésions neurologiques centrales et périphériques
- Traumatismes céphaliques, bosse séro-sanguine, hémorragie sous aponévrotique, céphalhématome, fracture du crâne avec enfoncement
- Traumatismes des nerfs crâniens : nerf facial, lésion des racines nerveuses et des nerfs périphériques, plexus brachial.
- Hémorragies intracrâniennes : hémorragie méningée, hémorragie sous-durale, hémorragie intraventriculaire

2- Les convulsions du nouveau-né

3- Les pathologies respiratoires du nouveau-né

4- Les anomalies congénitales : généralités, malformations neurologiques dont : anencéphalie, microcéphalie, encéphalocèle, spina-bifida, hydrocéphalie. Mucoviscidose.

5- Les affections endocriniennes et métaboliques : Hypothyroïdie, Erreurs innées du métabolisme : phénylcétonurie, galactosémie, autres anomalies du métabolisme des acides aminés.

6- Les principales affections musculosquelettiques

7- Maladies génétiques : Maladies héréditaires, aberrations chromosomiques, aberrations des chromosomes sexuels, conseil génétique et anomalies chromosomiques.

Prévention des maladies génétiques : progrès réalisés en génétique moléculaire, autres procédés, tératologie.

8- Troubles neurologiques : Infirmité Motrice Cérébrale (IMC)

9- Epilepsie de l'enfant : classification internationale, bilan d'une épilepsie infantile, principaux syndromes épileptiques.

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

Comprendre et connaître les principales pathologies pédiatriques et neuropédiatriques. Faire des liens avec les notions fondamentales en psychomotricité, le développement psychomoteur de l'enfant, et les pathologies psychomotrices.

MODES DE VALIDATION

→ Session de fin S3

Noté sur 100 points. La note minimale pour le module est de 8.

MODULE 3

PSYCHOLOGIE

Psychologie



Enseignant/Formateur : Psychologue,
enseignant universitaire



26h de CM et TD **au semestre 3**

OBJECTIFS DU COURS

Présenter les procédés de diagnostic et d'élaboration du diagnostic en psychologie.

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

1- La psychologie clinique 1

- ✓ La posture du psychologue clinicien : une conception du sujet, une méthode et des indications cliniques.
- ✓ Les liens avec les autres disciplines : Ses rapports avec la médecine, les différences et points communs avec la psychiatrie ; la fonction institutionnelle du psychologue
- ✓ Les différents types d'intervention : bilans, expertises, consultations, suivis. Les différentes psychothérapies : Indications, intérêts, limites (cure analytique, thérapies comportementales/ systémiques, corporelles, familiales, analyse transactionnelle)

2- Les procédés diagnostic

- ✓ L'entretien clinique : non directivité ou entretien guidé, intuition, empathie, le recueil de données, les sources d'erreur, la projection, le transfert et contre-transfert.
- ✓ La dimension non verbale de la relation, la distance professionnelle.
- ✓ Les tests projectifs ; indications, intérêts, limites.
- ✓ Les tests psychométriques : généralités, indications des tests d'aptitude, d'intelligence et de personnalité, leurs intérêts et leurs limites. Notions de standardisation, facteur G, signification et validité des QI.
- ✓ Notions de statistiques

3- La neuropsychologie

- ✓ Neuropsychologie et démarche diagnostique
- ✓ Le neuropsychologue au sein de l'équipe pluridisciplinaire
- ✓ Les troubles exécutifs

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

Connaître la psychologie clinique, les procédés diagnostiques et une élaboration du diagnostic, et faire les liens avec la psychomotricité.

MODES DE VALIDATION

➔ Session de fin S3

Ecrit portant sur le S3, contrôle continu

➔ **Session de fin S4**

Ecrit portant sur le S3 et le S4, contrôle continu

Psychologie



Enseignant/Formateur : Formatrices psychologues, enseignant universitaire



14h de CM, TD et travail personnel de l'étudiant **au semestre 3**

OBJECTIFS DU COURS

Présenter les différentes formes de communications non verbales, leurs caractéristiques et les incidences de ces communications dans le champ de la psychomotricité.

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

- ✓ Théorie de la communication
- ✓ Caractéristiques des communications non verbales
- ✓ Relations avec le langage
- ✓ Les communications multicanales
- ✓ Les communications non verbales et l'expression des émotions
- ✓ Ontogénèse des communications non verbales
- ✓ Différentiation sexuelle des CNV
- ✓ Pathologies des CNV.

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

Connaître les différentes formes de communications non verbales, leurs caractéristiques et les incidences de ces communications dans le champ de la psychomotricité.

MODES DE VALIDATION

→ Session de fin S3

Devoir sur table portant sur le S3. Le contrôle continu est sur 12,5 points en S3, ce qui représente 12,5% de la note du Module 3.

→ Session de fin S4

Devoir sur table portant sur le S3 et le S4. Le contrôle continu est sur 12,5 points au S4, ce qui représente 12,5% de la note du Module 3.

Psychologie



Enseignant/Formateur : Psychologue



20h de CM et TD **au semestre 4**

OBJECTIFS DU COURS

Présenter la notion de structure en psychopathologie.

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

- ✓ **Les facteurs structurels** : nature de l'angoisse, mode de relation d'objet, mécanismes de défense, la nature du symptôme.

Les notions de fixation et de régression.
- ✓ **Les différentes structures** :
 - Troubles du développement psychologique, troubles du comportement et troubles émotionnels apparaissant dans l'enfance et l'adolescence. Leurs répercussions psychomotrices.
 - Immaturité, affectivité négative, psychopathie, perversion, pathologie narcissique.
 - Les notions de fixation et de régression.
- ✓ **Les organisations déficitaires** : quelles conséquences psychologiques ?

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

Comprendre les différents types de structuration psychique pour pouvoir aborder la psychopathologie, et faire les liens avec le champ de la psychomotricité.

MODES DE VALIDATION

- ➔ **Session de fin S3**
Ecrit portant sur le S3, contrôle continu
- ➔ **Session de fin S4**
Ecrit portant sur le S3 et le S4, contrôle continu

Psychologie



Enseignant/Formateur : Psychologue,
enseignant universitaire



20h de CM et TD **au semestre 4**

OBJECTIFS DU COURS

Présenter la psychologie et la psychopathologie du lien précoce, de l'enfant et de l'adolescent

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

Introduction à la psychopathologie du lien précoce, à la psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent :

- Le désir d'enfant : l'enfant imaginaire et l'enfant réel. Quand le fantasme se confronte à la réalité.
- Difficultés de la **parentalité** et ses implications.
- Les réactions parentales face au handicap et conséquences.
- **Petite enfance et enfance** : l'angoisse de séparation, les effets à long terme des influences précoces.
- Manifestations pathologiques liées à la surprotection et aux différentes carences.
- Notion de traumatisme et de deuil, les sévices. Accueil de la souffrance.
- **L'adolescence** : particularités psychologiques, troubles de l'identité et psychopathologie spécifique.

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

Etablir des liens entre la psychologie et la psychopathologie du lien précoce, de l'enfant et de l'adolescent et le champ de la psychomotricité.

BIBLIOGRAPHIE : A définir par l'intervenant ou le formateur.

MODES DE VALIDATION

- Session de fin S3
Ecrit portant sur le S3, contrôle continu
- Session de fin S4

MODULE 4

PSYCHIATRIE

Psychiatrie



Enseignant/Formateur : Médecins
psychiatres – psychomotricien.ne.s de
terrain



30h de CM et travail personnel de
l'étudiant **aux semestres 3 et 4**

OBJECTIFS DU COURS

Présenter les principales pathologies en pédopsychiatrie, en mettant en évidence les particularités psychomotrices de ces pathologies.

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

Introduction aux troubles mentaux et du comportement chez l'enfant et l'adolescent (chapitre 05 de la CIM 10 publiée par l'OMS).

Présentation de la liste des classes (F00-F99)

Symptomatologie chez l'enfant et l'adolescent :

- ✓ **Troubles du lien précoce dans la relation mère/enfant.**
- ✓ **Troubles névrotiques, troubles liés au stress et troubles somatoformes** : troubles anxieux phobiques, autres troubles anxieux, T.O.C, troubles de l'adaptation, troubles dissociatifs, troubles somatoformes, autres troubles névrotiques.
- ✓ **Troubles neurodéveloppementaux** T.S.A., TDAH, Troubles spécifiques des apprentissages
- ✓ **Troubles du comportement et troubles émotionnels** : troubles hyperkinétiques, troubles des conduites, troubles mixtes des conduites et des émotions, troubles émotionnels débutant spécifiquement dans l'enfance.
- ✓ **Troubles du comportement alimentaire chez l'enfant et l'adolescent**
- ✓ **Troubles de l'humeur** chez l'enfant
- ✓ **Retard mental**
- ✓ **La maltraitance et l'enfant en danger.**
- ✓ **L'entrée dans les pathologies psychiatriques à l'adolescence**

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

Connaître les principales pathologies en pédopsychiatrie, et les particularités psychomotrices de ces pathologies.

BIBLIOGRAPHIE A définir par l'intervenant

MODES DE VALIDATION

➔ **Session de fin S4**

Ecrit portant sur le S3 et le S4.

Anatomie fonctionnelle et physiologie



Enseignant/Formateur : Médecin psychiatre



6h de CM et TD au semestre 3

OBJECTIFS DU COURS

La notion d'interdisciplinarité en tant que mode de fonctionnement des équipes pluridisciplinaire en pédopsychiatrie

La démarche diagnostique face à une difficulté, un trouble, un dysfonctionnement

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

- Diagnostic médical/ diagnostic psychomoteur
- Apports théoriques permettant d'identifier les enjeux du diagnostic comme un processus dynamique, tant du côté du professionnel que du patient et de son entourage
- Apports théoriques concernant le parcours de soins du patient, et l'articulation des suivis thérapeutiques

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

Mieux cerner la place psychomotricien au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Comprendre le projet de soin en psychomotricité comme un élément d'un projet global du patient

BIBLIOGRAPHIE

A définir par l'intervenant

MODES DE VALIDATION

→ Session de fin S4

Ecrit portant sur le S1 et le S2.

Noté sur 100 points (100% du Module 4) ; la note minimale pour le module est de 8.

MODULE 5

PSYCHOMOTRICITÉ THÉORIQUE

Anatomie fonctionnelle et physiologie



Enseignant/Formateur : Formatrices
IFP ou psychomotricien.ne de terrain



12h de CM, TD et travail personnel de
l'étudiant **au semestre 3**

OBJECTIFS DU COURS

Présenter la démarche clinique du psychomotricien dans son cadre de travail.

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

La démarche d'évaluation en psychomotricité :

- L'entretien clinique du psychomotricien
- L'observation clinique (TP)
- La posture d'implication corporelle du psychomotricien (TD)
- Les modalités de l'examen psychomoteur
- La méthode des tests

Bases théorico-cliniques : prévention, éducation, rééducation, stimulation et thérapie.

Le cadre institutionnel : pluridisciplinarité, place et rôle du psychomotricien, les réunions de synthèse.
Identité professionnelle et éthique de la bienveillance et de la bientraitance.

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

Comprendre et connaître la démarche de soins du psychomotricien.

Situer l'intervention psychomotrice dans un contexte institutionnel et pluridisciplinaire.

MODES DE VALIDATION

→ **Session de fin S3**
Ecrit portant sur le S3

→ **Session de fin S4**
Ecrit portant sur le S3 et le S4

Le contrôle continu (oral, rendu écrit, QCM et exposé) réparti sur le S3 et le S4.

Psychomotricité théorique – Sémiologie psychomotrice



Enseignant/Formateur : Formatrices
IFP ou psychomotricien.ne de terrain



39h de CM et travail personnel de
l'étudiant **au semestre 3**

OBJECTIFS DU COURS

Identifier et comprendre les signes cliniques qui caractérisent les retards, dysfonctionnements ou troubles, rencontrés en psychomotricité afin d'entrer dans le raisonnement clinique

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

Introduction : Signes, symptômes, syndromes, maladies et troubles, des notions à différencier ;

Notion de "signes doux"

- Les troubles psychomoteurs dans les classifications
 - Sémiologie et pathologies du tonus.
 - Sémiologie et pathologies de l'équilibre.
 - Sémiologie et pathologies du mouvement et du geste.
 - Sémiologie des anomalies posturales.
 - Sémiologie et présentation des troubles gnosiques, phasiques et mnésiques.
 - Sémiologie et présentation des troubles de l'image du corps et du schéma-corporel.
 - Sémiologie et présentation des troubles de l'organisation spatio-temporelle.
 - Sémiologie et évaluation de la douleur.

Description des signes cliniques, mises en lien avec les différents concepts psychomoteurs

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

Comprendre et connaître la sémiologie psychomotrice et les pathologies présentées. Comprendre et faire des liens entre les différents troubles et les méthodes d'évaluations.

MODES DE VALIDATION

→ Session de fin S3

Ecrit portant sur le S3

→ Session de fin S4

Ecrit portant sur le S3 et le S4

Contrôle continu (oral, rendu écrit, QCM et exposé) sur 20 points, réparti sur le S3 et le S4.
Devoir écrit en fin de S4. Le Module 5 est coefficient 4 ; la note minimale pour le module est de 8.

Psychomotricité théorique – La paralysie centrale



Enseignant/Formateur : Formatrice
IFP ou psychomotricien.ne de terrain



6h de CM et travail personnel de
l'étudiant **au semestre 4**

OBJECTIFS DU COURS

Identifier les signes cliniques caractéristiques de la paralysie cérébrale.

Comprendre les conséquences de ces pathologies sur l'organisation psychomotrice du sujet

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

Définition, sémiologie.

Spécificités de l'examen psychomoteur

Introduction au projet de soins

Apports théoriques- Vignettes cliniques.

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

Entrer dans le raisonnement clinique en mettant en lien la connaissance des principaux concepts psychomoteurs, des moyens d'évaluations et les connaissances théoriques des pathologies présentées

MODES DE VALIDATION

→ Session de fin S3

Ecrit portant sur le S3

→ Session de fin S4

Ecrit portant sur le S3 et le S4

La note de contrôle continu (oral, rendu écrit, QCM) est répartie sur le S3 et le S4.

Psychomotricité théorique – La personne âgée



Enseignant/Formateur : Formatrice
de l'IFP ou psychomotricien.ne



15h de CM et travail personnel de
l'étudiant **au semestre 4**

OBJECTIFS DU COURS

Identifier et comprendre la sémiologie psychomotrice de la personne âgée.
Reconnaître les pathologies du vieillissement et de leurs conséquences psychomotrices.

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

Définition de la gériatrie et de la gériatrio-psychomotricité.
Sémiologie du vieillissement.
Evaluation psychomotrice du sujet âgé.
Rédaction du bilan.
Introduction à la prise en charge. Vignettes cliniques.

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

Développer le raisonnement clinique en mettant en lien la connaissance des principaux concepts psychomoteur et les connaissances théoriques concernant le sujet âgé.

MODES DE VALIDATION

→ **Session de fin S3**
Ecrit portant sur le S3

→ **Session de fin S4**
Ecrit portant sur le S3 et le S4

Le contrôle continu (oral, rendu écrit, QCM et exposé) est réparti sur le S3 et le S4.

Psychomotricité théorique – Les troubles du neurodéveloppement



Enseignant/Formateur : Formatrice
IFP ou psychomotricien.ne



12h de CM et travail personnel de
l'étudiant **au semestre 3 ou 4**

OBJECTIFS DU COURS

- Identifier et comprendre les conséquences d'un trouble neuro développemental sur le développement psychomoteur et sur les apprentissages de l'enfant.
- Discerner les notions de troubles spécifique/ trouble non spécifique
- Discerner la notion de comorbidité de celle de déficience globale

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

- Trouble développemental des coordinations
- Sémiologie : Troubles spécifiques du langage oral et écrit
Troubles logico mathématiques, dyscalculie
- Evaluation, introduction à la prise en charge, vignettes cliniques
- Le suivi en psychomotricité au sein d'un projet pluridisciplinaire : Le travail de partenariat avec les consultations spécialisées, les structures scolaires...

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

Comprendre les différents mécanismes impliqués dans les troubles neuro développementaux.
Connaître les différentes pathologies et leurs symptomatologies psychomotrices.
Savoir repérer et évaluer un trouble neuro développemental

MODES DE VALIDATION

➔ Session de fin S3

Ecrit portant sur le S3

➔ Session de fin S4

Ecrit portant sur le S3 et le S4

Semestre 3 ou 4 - Module 5

Psychomotricité théorique – Troubles des conduites ou du comportement



Enseignant/Formateur : Formatrice
IFP ou psychomotricien.ne



6h de CM et travail personnel de
l'étudiant **au semestre 3 ou 4**

OBJECTIFS DU COURS

- Identifier et comprendre les signes cliniques des enfants, adolescents et jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques, s'exprimant par des troubles du comportement, perturbant gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages
- Comprendre les conséquences de ces troubles sur l'organisation psychomotrice du sujet

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

- Définition et sémiologie des troubles des conduites ou des comportements perturbateurs.
- Evaluation de la sémiologie psychomotrice de "l'agir", et de la difficulté de gestion des émotions
- Introduction à la prise en charge.
- Vignettes cliniques.

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

- Connaître les différentes pathologies et leurs symptomatologies psychomotrices.
- Savoir repérer et évaluer un trouble des conduites ou du comportement

BIBLIOGRAPHIE

MARCELLI.D , COHEN.D : Enfance et psychopathologie, Elsevier Masson 2012

BOUTINAUD.J, les troubles psychotiques chez l'enfant, Armand Colin 2017

MODES DE VALIDATION

→ **Session de fin S3**
Ecrit portant sur le S3

→ **Session de fin S4**
Ecrit portant sur le S3 et le S4

Le contrôle continu (oral, rendu écrit, QCM et exposé) est réparti sur le S3 et le S4.

Psychomotricité théorique – Trouble déficitaire de l'attention



Enseignant/Formateur : Formatrice
IFP ou psychomotricien.ne de terrain



4h de CM et travail personnel de
l'étudiant **au semestre 3 ou 4**

OBJECTIFS DU COURS

- Identifier les signes cliniques qui caractérisent un trouble déficitaire de l'attention ou des fonctions exécutives
- Comprendre les conséquences d'un trouble attentionnel sur le développement de l'enfant et ses apprentissages

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

Définition et sémiologie des troubles attentionnels et des troubles des fonctions exécutives

Evaluation psychomotrice

Introduction à la prise en charge

Accompagnement de l'environnement familial et scolaire

Vignettes cliniques

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

Connaitre les différentes pathologies et leurs symptomatologies psychomotrices. Savoir repérer et évaluer un trouble attentionnel ou un trouble des fonctions exécutives

MODES DE VALIDATION

➔ **Session de fin S3**

Ecrit portant sur le S3

➔ **Session de fin S4**

Ecrit portant sur le S3 et le S4

Psychomotricité théorique – La déficience intellectuelle



Enseignant/Formateur : Formatrice
IFP ou psychomotricien.ne



4h de CM, TD et travail personnel de
l'étudiant **au semestre 3 ou 4**

OBJECTIFS DU COURS

Identifier les signes cliniques qui caractérisent une déficience intellectuelle.

Comprendre les conséquences d'une déficience intellectuelle sur le développement de l'enfant et ses apprentissages

Découvrir et présenter le travail en psychomotricité autour des troubles du développement intellectuel chez l'enfant et l'adolescent

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

Définition et sémiologie de la déficience intellectuelle

Evaluation psychomotrice

Introduction à la prise en charge

Vignettes cliniques

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

Connaître les différentes pathologies et leur symptomatologie psychomotrice

Savoir repérer et évaluer un trouble du développement intellectuel et adapter sa pratique professionnelle

MODES DE VALIDATION

→ **Session de fin S3**
Ecrit portant sur le S3

→ **Session de fin S4**
Ecrit portant sur le S3 et le S4

Le contrôle continu (oral, rendu écrit, QCM et exposé) est sur 20 points, représentant ainsi 40% de la note du module 5 et est réparti sur le S3 et le S4.

Semestre 3 ou 4 - Module 5

Psychomotricité théorique – Le polyhandicap



Enseignant/Formateur : Formatrice
IFP ou psychomotricien.ne



3h de CM et travail personnel de
l'étudiant au semestre 3 ou 4

OBJECTIFS DU COURS

- Identifier les signes cliniques qui caractérisent le polyhandicap
- Comprendre les conséquences du polyhandicap sur le développement de l'enfant
- Découvrir et présenter le travail en psychomotricité autour des troubles du développement intellectuel chez l'enfant et l'adolescent

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

Définition et sémiologie de la sémiologie de l'enfant polyhandicapé

Adaptation et aménagement de l'évaluation psychomotrice

Introduction à la prise en charge

Vignettes cliniques

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

Connaitre les pathologies et leurs symptomatologies psychomotrices

Savoir repérer et évaluer la symptomatologie psychomotrice

MODES DE VALIDATION

→ Session de fin S3

Ecrit portant sur le S3

→ Session de fin S4

Ecrit portant sur le S3 et le S4

Le contrôle continu (oral, rendu écrit, QCM et exposé) est sur 20, représentant ainsi 40% de la note du Module 5 et est réparti sur le S3 et le S4.

Les troubles du spectre de l'autisme



Enseignant/Formateur :
Psychomotricien.ne.s CRA Tours



15h de CM et travail personnel de
l'étudiant **au semestre 3 ou 4**

OBJECTIFS DU COURS

- Identifier les signes cliniques qui caractérisent les troubles du spectre autistique
- Comprendre les conséquences d'un TSA sur le développement de l'enfant
- Sémiologie – évaluation – intervention

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

- Définition et sémiologie des troubles du spectre autistique
- Sémiologie psychomotrice des troubles du spectre autistique (sensorialité, motricité, connaissance et représentation du corps, interaction sociale, organisation spatio-temporelle).
- Spécificités de l'évaluation psychomotrice
- Évaluation pluridisciplinaire (diagnostique et/ou fonctionnelle) et Construction d'un projet global et individualisé (selon les recommandations de bonnes pratiques HAS/ ANESM)
- Intervention coordonnée en psychomotricité (individuel et groupe en psychomotricité, place au sein d'une intervention globale recommandée : TEACCH, ABA, Denver, Thérapie d'Échange et de Développement)
- Illustrations cliniques tout au long de l'enseignement ; entraînement à la cotation de l'échelle des comportements autistiques à partir d'une vidéo ; mise en situation autour d'un cas clinique (construction de la trame d'un bilan, analyse d'une vidéo, élaboration du projet d'interventions globales et individualisées)

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

Connaître et savoir repérer la sémiologie des troubles du spectre autistique et les possibles comorbidités psychomotrices. Savoir construire une évaluation spécifique en psychomotricité (fonctions du développement psychomoteur à évaluer, aménagements à envisager). Comprendre l'élaboration d'un projet d'interventions pluridisciplinaire coordonné. Connaître les différentes approches globales recommandées.

MODES DE VALIDATION

➔ Session de fin S3

Ecrit portant sur le S3

➔ **Session de fin S4**

Ecrit portant sur le S3 et le S4

Psychomotricité théorique – La déficience visuelle



Enseignant/Formateur :
Psychomotricien.ne.s



4h de CM, TD et travail personnel de
l'étudiant **au semestre 4**

OBJECTIFS DU COURS

- Identifier les signes cliniques caractéristiques en cas de déficience visuelle
- Comprendre les conséquences de ces pathologies sur l'organisation psychomotrice du sujet
- Différentiation déficience visuelle / cécité, cécité précoce / cécité tardive ;
- Principales pathologies

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

- Définition, sémiologie.
- Spécificités de l'examen psychomoteur- adaptations et aménagement des outils d'évaluation
- Introduction au projet de soins
- Apports théoriques- Vignettes cliniques.
- Sensibilisation à la déficience sensorielle :
 - Expérimentation en situation de privation sensorielle, autour des manipulations, et des déplacements dans un espace de vie.
 - Conséquences de la privation sensorielles au niveau des interactions et du développement psychomoteur
 - Présentation de vignettes cliniques

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

- Savoir repérer la sémiologie psychomotrice en lien avec un déficit sensoriel
- Savoir construire une évaluation spécifique en psychomotricité
- Comprendre l'élaboration d'un projet d'interventions pluridisciplinaire coordonné.

MODES DE VALIDATION

→ Session de fin S3

Ecrit portant sur le S3 ; devoir écrit sur 20 points, comptant pour 20% de la note globale du Module 5

→ Session de fin S4

Ecrit portant sur le S3 et le S4 ; devoir écrit en fin de S4 représentant 40% de la note du Module 5, noté sur 40 points ; le module 5 est coefficient 4, et la note minimale pour le module est de 8.

La note de contrôle continu (oral, rendu écrit, QCM et exposé) est sur 20 points, représentant 40% de la note du

Semestre 3 ou 4 - Module 5

Psychomotricité théorique – La déficience auditive



Enseignant/Formateur :
Psychomotricien.ne



3h de CM et travail personnel de
l'étudiant **au semestre 4**

OBJECTIFS DU COURS

- Identifier les signes cliniques caractéristiques en cas de déficience auditive
- Comprendre les conséquences de ces pathologies sur l'organisation psychomotrice du sujet
- Principales pathologies

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

- Définition de la déficience auditive
- Sémiologie psychomotrice
- Spécificité de l'évaluation psychomotrice, et adaptation des outils d'évaluation
- Modalités d'intervention et projet de soins
- Projet de soins en psychomotricité / pluridisciplinarité

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

- Connaître et savoir repérer la sémiologie psychomotrice en lien avec la déficience auditive
- Savoir construire une évaluation spécifique en psychomotricité (fonctions du développement psychomoteur à évaluer, aménagements à envisager)
- Comprendre l'élaboration d'un projet d'interventions pluridisciplinaire coordonné

MODES DE VALIDATION

➔ Session de fin S3

Ecrit portant sur le S3

➔ Session de fin S4

Ecrit portant sur le S3 et le S4

Semestre 4 - Module 5

Psychomotricité théorique – L'enfant prématuré



Enseignant/Formateur : Formatrice
IFP ou psychomotricien.ne



3h de CM et travail personnel de
l'étudiant **au semestre 4**

OBJECTIFS DU COURS

Identifier la spécificité de l'accompagnement en psychomotricité du jeune enfant et de sa famille

Comprendre les enjeux développementaux d'un handicap précoce, de son évaluation, de la prévention, et de la guidance parentale.

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

La place du psychomotricien en pédiatrie et en néonatalogie. Observation psychomotrice
Les enjeux psychomoteurs dès la naissance. L'annonce d'un handicap et l'impact tonico-émotionnel,
l'accompagnement de la dyade mère/bébé, les rythmes de l'enfant.

Le corps de l'enfant prématuré : sommeil, alimentation, tonus, Sécurité interne, Lien à sa famille
Sécurisé l'enfant prématuré et impact sur son devenir psychocorporel.

Sensibilisation au développement sensori-moteur de l'enfant selon A. Bullinger.

La verticalisation et l'importance des appuis chez le jeune enfant : construction d'un sentiment de sécurité,
harmonisation des chaînes musculaires selon G. Struyf, l'enjeu émotionnel

L'engagement moteur du jeune enfant et impact sur ses apprentissages : être acteur, notion d'effort, créativité,
construction de l'axe corporel...

Les manifestations corporelles de la souffrance chez l'enfant.

Introduction à la prise en charge : le portage, le peau à peau....

Vignettes cliniques

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

Connaître et comprendre les conséquences psychomotrices des pathologies chez le jeune enfant

Connaître l'apport de la psychomotricité auprès du jeune enfant malade

Connaître et comprendre les méthodes d'intervention spécifique auprès du jeune enfant

MODES DE VALIDATION

→ Session de fin S3

→ **Session de fin S4**

Ecrit portant sur le S3 et le S4

La note de contrôle continu (oral, rendu écrit, QCM et exposé) est sur 20 points, représentant ainsi 40% de la note du Module 5 et est réparti sur le S3 et le S4.

Semestre 4 - Module 5

Psychomotricité théorique – Les troubles graphomoteurs



Enseignant/Formateur :
Psychomotricien.ne



12h de CM et travail personnel de
l'étudiant **au semestre 4**

OBJECTIFS DU COURS

- Comprendre les mécanismes et les enjeux de la graphomotricité au cours du développement de l'enfant
- Repérer la spécificité d'un trouble graphomoteur au regard de l'ensemble de la sémiologie psychomotrice

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

- Définition, problématique et enjeux actuels autour du diagnostic de dysgraphie.
- Anamnèse de l'évolution des premières traces aux premiers écrits, du double point de vue de l'évolution des capacités neuro-motrices et du développement psychologique de l'enfant (Lurçat)
- Les troubles graphomoteurs. Notion de dysgraphie et étude des différentes causes prédisposant aux dysgraphies, la dysgraphie en tant que symptôme
- Point de vue neuropsychologique. Les troubles graphiques et les pathologies associées (TAC, Dyspraxies, troubles neurologiques)
- Bilan Graphomoteur
- Projet de soins
- TD : - Présentation de vignettes cliniques
 - Construction de la démarche d'évaluation et rédaction du bilan ; approche du projet thérapeutique

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

- Comprendre les différents mécanismes impliqués dans les troubles graphomoteurs.
- Connaître les différentes pathologies et leurs symptomatologies psychomotrices.
- Savoir repérer et évaluer un trouble graphomoteur.
- Savoir établir en fonction des éléments du bilan psychomoteur une démarche thérapeutique cohérente.

BIBLIOGRAPHIE

- Troubles de l'écriture chez l'enfant : Albaret Kaiser Soppelsa chez Boeck Solal
- Le dessin et l'écriture dans l'acte clinique. : Charlotte Marcihacy chez Elsevier Masson

MODES DE VALIDATION

→ Session de fin S3

Ecrit portant sur le S3

→ Session de fin S4

Ecrit portant sur le s3 et le S4

Psychomotricité théorique – Approche psychomotrice en SSR pédiatrique



Enseignant/Formateur :
Psychomotricien.ne



3h de CM et travail personnel de
l'étudiant **au semestre 4**

OBJECTIFS DU COURS

- Identifier la spécificité de l'accompagnement en psychomotricité de l'enfant présentant une atteinte somatique lui imposant un traitement invasif (appareillage ...) tel que ceux rencontrés en SSR pédiatrique.
- Comprendre les enjeux développementaux de l'enfant confronté à un vécu corporel contraint par la pathologie somatique

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

- Présentation de la spécificité de la sémilogie psychomotrice en cas de pathologie cardiologique et/ ou respiratoire.
- Adaptation de la posture professionnelle et des outils d'évaluation
- Adaptation du projet de soin

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

- .

MODES DE VALIDATION

➔ **Session de fin S3**
Ecrit portant sur le S3

➔ **Session de fin S4**
Ecrit portant sur le S4

La note de contrôle continu (oral, rendu écrit, QCM et exposé) est répartie sur le S3 et le S4.

MODULE 6
ENSEIGNEMENT THÉORICO-
CLINIQUE
ETUDES DE CAS

Psychomotricité théorico-clinique – Les outils d'évaluation



Enseignant/Formateur : Formatrices
IFP, Psychomotricien.ne



50h de Cours Pratique dont 10h de
travail personnel de l'étudiant **au**
semestre 3 et 4

OBJECTIFS DU COURS

S'approprier les différents outils d'évaluation en psychomotricité ;
Développer son sens de l'observation, recueillir, coter et analyser les résultats

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

Cours magistraux : présentation des principaux tests psychomoteurs, de la conception des différents outils, aux modalités de passation et d'interprétation.

- Evaluation du jeune enfant :
Echelle du développement psychomoteur de la première enfance : Brunet-Lézine Révisé, Vaivre-Douret

- Evaluation psychomotrice :
 - Observation de l'activité spontanée
 - Evaluation du tonus
 - Evaluations des coordinations générales
 - Evaluation des coordinations fines
 - Evaluation de la latéralité
 - Evaluation du schéma-corporel
 - Evaluation espace
 - Evaluation du temps
 - Evaluation du graphisme
 - Evaluation fonctions attentionnelles
 - Evaluation de la sensorialité

Travaux pratiques et travaux dirigés :

- Etude du contexte de création d'un test, analyse des modalités d'évaluation choisies, compréhension des critères de validité
- Appropriation pratique des modalités de passation des différents tests
- Analyse et cotation des résultats obtenus

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

Réaliser une observation psychomotrice.

Maîtriser les différentes épreuves et bilans psychomoteurs.

Savoir choisir des outils appropriés à la situation clinique rencontrée

MODES DE VALIDATION

→ Session de fin S3

Mise en Situation Professionnelle à hauteur de 20% La note minimale pour le module est 8.

→ Session de fin S4

Mise en situation professionnelle à hauteur de 30%, présentation de cas cliniques 20% et rapport de stage long 30%.

L'évaluation en contrôle continu compte pour 100% de la note du Module 6.

Psychomotricité théorico-clinique – Méthodologie d'analyse et de rédaction du bilan psychomoteur



Enseignant/Formateur : Formatrices
IFP, Psychomotricien.ne



?

OBJECTIFS DU COURS

- S'approprier une méthodologie de recueil des données et d'analyse des résultats de l'examen psychomoteur
- Cotation / Observations cliniques
- S'approprier une méthodologie de rédaction de l'examen psychomoteur.

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

- TD à partir d'études de cas :
 - Introduction au raisonnement cliniques
 - Apprendre à dégager un profil psychomoteur en vue d'un projet de soins
- Construction de protocoles d'examen
- Exercices rédactionnels

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

Accéder à un écrit de niveau professionnel

MODES DE VALIDATION

Exclusivement par le contrôle continu. La note minimale pour le module est 8.

Psychomotricité théorico-clinique – Méthodologie du rapport de stage



Enseignant/Formateur : Formatrices
IFP, Psychomotricien.ne



8h de cours pratique et de travail
personnel de l'étudiant au **semestre 3 et**

OBJECTIFS DU COURS

- Développer une méthodologie de compréhension du contexte de l'exercice professionnel du psychomotricien (comprendre les missions de l'institution, repérer le fonctionnement institutionnel, connaître les fonctions de chacun et les attentes vis-à-vis du psychomotricien dans cette structure...)
- Développer une démarche réflexive par rapport à une posture professionnelle
- Présenter un cas clinique, rédiger un écrit professionnel
- S'initier à la problématisation Théorico clinique

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

- TD : " vécus de stage" : Temps d'échanges autour de thématiques accompagnant le parcours de stage de l'étudiant.
- Travail personnel : Rédaction d'un rapport de stage (Repérage institutionnel, repérage clinique, Questionnement théorico clinique, posture de stagiaire),

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

- Développer un regard élargi sur la fonction du psychomotricien dans un contexte institutionnel
- Travailler en pluridisciplinarité, afin d'inscrire le projet de soins en psychomotricité du patient dans un projet global d'accompagnement.
- Questionner sa pratique professionnelle

MODES DE VALIDATION

Contrôle de continu : Rapport de stage. La note minimale attendue pour valider est 8.

MODULE 7
PRATIQUE PSYCHOMOTRICE

Intitulé du TP	Nombre d'heures	Période
Corps et mouvement	8h	S3
Conscience du corps	16h	S3 et S4
Médiation arts martiaux-karaté	8h	S4
Relaxation Soubiran	10h	S4
Image vidéo – image de soi	4h	S4
Expressivité et méthodes de communication augmentée	10h	S3
Rythme et voix	2h	S4
Corps et relation	6h	S4
Mise en pratique des outils de l'examen psychomoteur	50 h	S3 et S4
Initiation à la rééducation graphomotrice	10 h	S3
Atelier graphique	6h	S3
Jeux de plateaux/ jeux de société	6h	S4
TP d'application ponctuelle	14 h	S3 et S4
Total:	150h	S3 et S4

Pratique psychomotrice – Mise en pratique des outils de l'examen psychomoteur



Enseignant/Formateur : Formatrices
IFP, Psychomotricien.ne



Environ 50h de cours pratique et de travail
personnel de l'étudiant au **semestre 3 et 4**

OBJECTIFS DU COURS

- Savoir utiliser de manière pertinente les différents outils d'évaluation en psychomotricité aux différents âges de la vie.
- Confronter outils étalonnés et observation clinique

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

- Appropriation technique des outils et protocoles d'examen (manuels de tests et matériels)
- Entraînement à la passation et au relevé d'observations
- Entraînement au raisonnement à partir de la présentation de vignettes cliniques par les intervenants et étudiants.

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

- Maîtriser les principaux tests psychomoteurs
- Réaliser une observation psychomotrice.
- Savoir relever les signes pertinents
- Rédiger un compte rendu de bilan

MODES DE VALIDATION

Contrôle continu : la note minimale pour le module est 8. Le Module 6 est évalué à 100% en contrôle continu, ainsi qu'au cours des oraux de Mise en Situation Professionnelle.

Module 7

Pratique psychomotrice – Relaxation par mobilisation passive



Enseignant/Formateur : Formatrices
IFP, Psychomotricien.ne



10h de travaux dirigés et de travail personnel
de l'étudiant au **semestre 3 et/ou 4**

OBJECTIFS DU COURS

- Présentation et entraînement aux méthodes de relaxation par mobilisation passive
- Expérimenter son propre fonctionnement moteur
- Affiner sa propre conscience du corps

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

- Présentation et expérimentation des aspects techniques
- Sémiologie du tonus en relaxation
- Le bilan de relaxation
- La position du thérapeute

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

- Comprendre la méthode et ses spécificités
- Se situer dans une relation d'aide
- Accéder à une détente corporelle
- Verbaliser son vécu corporel et émotionnel
- Percevoir le dialogue tonico-émotionnel et l'empathie
- Pourvoir s'adapter au niveau tonique, postural et rythmique du patient

MODES DE VALIDATION

Contrôle continu : la note minimale pour le module est 8. Le Module 6 est évalué à 100% en contrôle continu, ainsi qu'au cours des oraux de Mise en Situation Professionnelle

Pratique psychomotrice – Conscience corporelle



Enseignant/Formateur :
Psychomotriciennes



16h de cours pratique et de travail personnel
de l'étudiant au **semestre 3 et 4**

OBJECTIFS DU COURS

- Développer sa propre conscience corporelle et expérimenter ses propres ressources : équilibre, mouvements et respiration, coordinations, dissociations des mouvements, rythme et mouvements, proprioception et intéroception, etc...)
- Sensibilisation à la pratique et l'utilisation de techniques de consciences du corps (Yoga, eutonie...) en psychomotricité
- S'approprier les bases de techniques permettant de soutenir en psychomotricité la conscience du corps des patients rencontrés

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

- Mises en situation
- Apports théoriques
- Illustrations cliniques

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

Avoir expérimenté, établi et compris les liens entre les apports théoriques en psychomotricité et la pratique illustrée par la médiation.

MODES DE VALIDATION

Contrôle continu : la note minimale pour le module est 8. Le Module 7 est évalué à 100% en contrôle continu, et est coefficient 4.

Pratique psychomotrice – Projet Karaté



Enseignant/Formateur :
Psychomotricienne formée au Karaté



8h de cours pratique au semestre 3 ou 4

OBJECTIFS DU COURS

- Découvrir l'intérêt et les apports en psychomotricité d'un art martial comme médiation
- Percevoir l'intérêt de cette approche corporelle : tonus, appuis, respiration, contrôle moteur, ajustement à l'espace ...
- Evaluer à travers cette médiation les caractéristiques de sa relation à l'autre

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

Séance 1 : Présentation du Karaté, un art martial : « la voie de la main vide ». L'importance de son cadre spécifique. Découvrir l'utilisation du corps et sa place dans l'espace, à travers les premiers déplacements et les techniques simples.

Séance 2-3-4 : Faire le lien au travers des différentes disciplines du Karaté avec les grands domaines de la psychomotricité : espace/temps, schéma corporel/image de soi, équilibre et coordination.

Le travail avec un partenaire permettra l'expérimentation de sa propre maîtrise corporelle et une réflexion sur son rapport à la violence et l'agressivité.

Aborder des exemples cliniques où la prise en compte de l'agressivité dans le projet de soin a pu être bénéfique.

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

Par l'expérimentation, connaître les liens entre le champ de la psychomotricité et une médiation art martial. Mieux connaître ses capacités, évaluer ses prises de risques. Pouvoir élaborer sur ses expériences émotionnelles et corporelles. Avoir compris la notion de respect de l'autre

MODES DE VALIDATION

La validation de ce cours se fera par une mise en situation et/ou un rendu de dossier en juin. La note minimale est 8. Le Module 7 est évalué à 100% en contrôle continu, coefficient 4.

Pratique psychomotrice – Expressivité et méthodes de communication augmentée



Enseignant/Formateur :
Psychomotricien.ne.s



10h de cours pratique au semestre 3

OBJECTIFS DU COURS

- Percevoir l'importance de l'implication corporelle et des ressources que nous offre notre expressivité personnelle face à un patient présentant des troubles de la communication et du langage
- Approcher l'utilisation de moyens alternatifs ou augmentatifs, tels que la langue des signes ou l'utilisation de pictogrammes

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

- Mises en situation ludiques permettant à chacun d'expérimenter ses propres compétences expressives, et de développer des moyens de compensation
- Grilles d'observation de la CNV
- Initiation à l'utilisation de la LSF et des pictogrammes

MODES DE VALIDATION

Contrôle continu : la note minimale pour le module est 8. Le Module 7 est évalué à 100% en contrôle continu, coefficient 4.

Pratique psychomotrice – De la trace à l'écriture



Enseignant/Formateur : Formatrices
IFP et plasticienne



1h de cours pratique au semestre 3 ou 4

OBJECTIFS DU COURS

- Mettre en œuvre une démarche d'expérimentation de ses propres ressources créatives et retrouver à travers cette expérience personnelle, les sources de l'acte graphique.
- Du geste à la trace : expérimenter le lien entre la gestualité et la trace écrite
- De la trace à l'écriture : Acquérir des techniques de rééducation e l'écriture

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

- Aborder la dynamique spatio temporelle du geste graphique : travail corporel, de l'activité gestuelle globale à l'usage de la main.
- Expérimenter de médiations graphiques permettant d'explorer et d'enrichir les capacités graphiques personnelles et la créativité de chacun.
- Approches rééducatives et/ou thérapeutiques des troubles graphiques

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

- A partir de la connaissance des grandes étapes de l'apprentissage du geste graphique, abordée de manière théorique, pouvoir proposer des situations rééducatives et des médiations permettant de répondre aux troubles repérés par le les outils d'évaluation

MODES DE VALIDATION

Contrôle continu : la note minimale pour le module est 8. Le Module 7 est évalué à 100% en contrôle continu, coefficient 4

Pratique psychomotrice – Jeux de plateau, jeux de société



Enseignant/Formateur : Formatrices
IFP ou psychomotricien



12h de cours pratique au semestre 3 ou 4

OBJECTIFS DU COURS

- Expérimenter les dimensions psychomotrices des jeux de société
- Plaisir et motivation du jeu
- Dimension interactionnelle et socialisation : des jeux de coopération aux jeux de règles
- Explorer, comprendre, raisonner : le jeu pour construire sa pensée
- Manipuler et construire : jeux et habiletés manuelles
- Jeu et fonctions exécutives : gestion des émotions, gestion de l'attention...

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

Mise en situation de jeu :

- Identifier les fonctions psychomotrices engagées dans le jeu
- Choisir un jeu en fonction d'un objectif de soin
- Adapter un jeu aux besoins et possibilités du patient

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

Intégrer les conditions qui permettent d'utiliser les jeux de plateau comme médiation thérapeutique

MODES DE VALIDATION

Contrôle continu : la note minimale pour le module est 8. Le Module 7 est évalué à 100% en contrôle continu, coefficient 4

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de l'IFPM. <https://www.ifpm-orleans.fr/>

Il doit être connu et respecté de tous.

Une attestation de lecture sera signée par chaque étudiant en début d'année, rendant compte de sa connaissance et du respect de ce texte.

Le mot de la fin

Nous vous souhaitons une année riche d'expériences et de découvertes !

L'équipe pédagogique, administrative et de direction